

Informations générales et consignes

Jardins communautaires - Saison 2026
Site de la Maison Antoine-Lacombe

Ouverture des jardins communautaires

Les jardins communautaires du site de la Maison Antoine-Lacombe sont désormais situés sur la rue Dalcourt en arrière du stationnement. Tous les lots sont numérotés et mesurent 10 x 10 pi.

Le tarif est de 10 \$ + taxes pour une parcelle désignée comme « petit lot ».

Vous êtes responsable d'amender votre lot. Vous pouvez ajouter du compost en tout temps, selon les besoins de vos cultures. Il est conseillé d'ajouter du fumier de poule séché au cours de la saison de jardinage pour fertiliser vos cultures.

Insectes ravageurs et maladies

Si vous apercevez des insectes nuisibles, des symptômes de maladies dans vos cultures, veuillez prévenir un jardinier. Nous serons en mesure d'évaluer la situation et de vous conseiller sur les actions à prendre pour éviter une infestation.

Notre équipe de jardiniers est à votre disposition pour tous conseils ou questions horticoles.

Recommandations

Il est recommandé de faire une rotation de vos légumes, selon leur famille, d'une année à l'autre, afin de diminuer les risques de maladies et la présence récurrente d'insectes ravageurs.

Chaque légume ayant des besoins différents, il est important de planifier la densité de plantation différemment pour chaque variété. Certaines plantes plus fragiles aux maladies vont préférer une meilleure aération donc une plantation plus distancée afin de diminuer le niveau d'humidité et le développement de maladies.

Absence

Vous partez à l'extérieur ou vous n'êtes plus disponible? Merci de nous en aviser dans les meilleurs délais, nous pourrions ainsi, dans la mesure du possible, assurer un suivi sur votre parcelle.

Équipements

Des bacs à compost, poubelle et recyclage sont disponibles dans le stationnement. Des robinets aux quatre coins du potager sont disponibles.

Il n'y a pas d'arrosage automatique, vous êtes invité à apporter votre arrosoir.

Consignes

- **Vous devez désherber votre potager au minimum 1 fois par semaine, tout au long de la saison et sans exception. Un potager négligé ne sera pas toléré.**
- Pour promouvoir la biodiversité des jardins, nous vous demandons de cultiver un minimum de 5 variétés différentes de légumes, fines herbes et fleurs pour chaque parcelle.
- Les engrais et pesticides de synthèse ne sont pas acceptés.
- Il est interdit de cultiver la menthe et l'ortie.
- Il est interdit de cultiver les pommes de terre et le maïs.
- Les potagers doivent demeurer en culture et propre tout au long de la saison, du début du printemps jusqu'à l'automne.
- Les tuteurs utilisés doivent être faits, soit de bambou robuste ou bien de latte en bois verte ou naturelle, ils ne doivent pas dépasser 5 pieds de hauteur.
- Les madriers de bois de style 2 x 4 sont interdits, les manches à balai et les clôtures de métal ou de plastique.
- Si vous devez utiliser des rubans ou cordes, veuillez prendre de la corde faite de fibres naturelles et de couleur naturelle.

Après deux avertissements, les membres qui ne respecteront pas les règles de base établies se verront retirer le privilège d'être membre.

L'équipe de la Ville de Saint-Charles-Borromée vous offre la possibilité de labourer mécaniquement votre lot à la fin de la saison. Il est de votre responsabilité de nous en faire la demande au plus tard le 1^{er} octobre.

Nous comptons sur votre expérience et votre sens des responsabilités pour assurer le succès de notre collaboration.

Règlements municipaux

Conformément au règlement municipal, il est interdit de fumer et de vapoter dans les parcs municipaux y compris dans les espaces des jardins communautaires.

Adresse :

Maison Antoine-Lacombe

895, rue de la Visitation

Saint-Charles-Borromée (Québec) J6E 6J4

Responsable :

Eve Fortier, journalière horticole, chef d'équipe

Courriel : efortier@vivrescb.com

Téléphone : 450 755-1113